



TRIEUX

INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 21

SEPTEMBRE 2021



PARTAGEZ  
VOTRE POUVOIR,  
DONNEZ  
VOTRE SANG !



**Don de sang**

**VENDREDI 3 SEPTEMBRE  
DE 16H00 A 19H00**

**MAISON POUR TOUS GEORGES BRASSENS  
77 AVENUE DE LA LIBERATION**

**TRIEUX**

en partenariat avec l'amicale pour le don de sang bénévole locale



[dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)



0 800 109 900  SERVICES AUX PATIENTS

Photo: AFP/REUTERS (2), (3), (4), (5), (6), (7), (8), (9), (10), (11), (12), (13), (14), (15), (16), (17), (18), (19), (20), (21), (22), (23), (24), (25), (26), (27), (28), (29), (30), (31), (32), (33), (34), (35), (36), (37), (38), (39), (40), (41), (42), (43), (44), (45), (46), (47), (48), (49), (50), (51), (52), (53), (54), (55), (56), (57), (58), (59), (60), (61), (62), (63), (64), (65), (66), (67), (68), (69), (70), (71), (72), (73), (74), (75), (76), (77), (78), (79), (80), (81), (82), (83), (84), (85), (86), (87), (88), (89), (90), (91), (92), (93), (94), (95), (96), (97), (98), (99), (100)

**AU COURS DE LA CRISE SANITAIRE TRIEUX INFO  
SERA ÉDITÉ EN FONCTION DES ACTUALITÉS**

# HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi - Mardi - Jeudi et Vendredi

8h - 12h et 15h - 17h30

Mercredi 8h - 12h

Masque obligatoire et gel désinfectant à gauche à l'entrée.

☎ 03 82 46 56 00 ✉ [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

SITE INTERNET : [trieux.net](http://trieux.net)

**En cas d'urgence hors horaires d'ouverture 07 57 00 15 10**

**CITYALL** : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

**CCAS** : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Michèle VALLAD en mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE** : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Juillet, Août et Septembre 2005** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**RENTRÉE SCOLAIRE** : Jeudi 2 septembre.

## **RENTRÉE 2021 : Inscription à l'école JULES VALLÈS**

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfants (nés en 2018) à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2021 peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé.

Ils obtiendront **un dossier d'inscription qui sera à déposer en Mairie**. Par la suite, le directeur Arnaud BORDI contactera les familles pour finaliser l'inscription.

# LE MOT DU MAIRE

## BONNE RENTRÉE !!!!!

J'espère que vous avez passé un excellent été, pour certains d'excellentes vacances et que cette rentrée se fera dans de bonnes conditions, que chacun d'entre nous contribuera au bien-être de tous.

Durant cette période estivale les ATSEM, agents d'entretien, les personnels administratifs et agents techniques ont travaillé afin d'assurer une rentrée sereine et en toute sécurité. Je tiens à les féliciter et les remercier.

### **Grâce à leur travail :**

Nos associations peuvent redémarrer leurs activités dans des conditions optimales...

### **Grâce à leur travail**

Nous abordons cette rentrée scolaire dans de bonnes conditions, et nous donnons tous les moyens à nos enseignants et aux enfants pour que cette année se passe du mieux possible. De nouveaux équipements numériques les attendent...

À ce titre, les parents recevront de l'équipe enseignante, via l'application One, les modalités pour cette rentrée.

Afin d'assurer la sécurité des entrées et sorties décalées des enfants, je vous informe que des barrières seront de nouveau mises en place devant l'école.

Je compte sur vous pour respecter ce dispositif même si cela perturbe notre confort.

À travers ce mot, avec mon équipe municipale, je tiens à montrer notre soutien à nos agents qui ont été cible de critiques durant cette période estivale.

Malgré la meilleure volonté, ils ont subi cet été humide, et n'ont pu assurer l'entretien des rues comme ils l'auraient souhaité avec l'aide de leurs nouveaux équipements garantissant le respect de l'environnement.

Cependant, chacun d'entre nous peut et doit agir. (cf. arrêté du maire publié dans ce Trieux Info).

La beauté, le bien-être, le vivre ensemble dans un village n'est pas la seule affaire d'agents ou d'élus de la commune mais aussi l'implication de chacun.

Si, tous ensemble, nous apportons une pointe de citoyenneté dans nos comportements, je suis convaincu que notre village en sera plus resplendissant et nous en ressortirons grandis.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée professionnelle et scolaire.

Jean-Claude KOCIAK

# L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes  
[www.coeurdupayshaut.fr](http://www.coeurdupayshaut.fr)

## PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

**Fermée jusqu'à nouvel ordre**

☎ 03 82 20 51 29 - site : <http://coeurdupayshaut.fr/piscine>

## SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr) ✉ [communication@sirtom.fr](mailto:communication@sirtom.fr)

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchèterie avec leur véhicule personnel. Les camionnettes personnelles ou de location sont acceptées sans aucune démarche préalable à condition d'avoir la carte d'accès de la déchèterie. En revanche, les camionnettes d'entreprise ainsi que les plateaux sont systématiquement refusés. Les camionnettes ou pick-up chargés venant avec les remorques chargées seront refusés. Seulement le véhicule ou la remorque pourront être vidés.

Notre déchèterie de Trieux a repris ses horaires d'ouverture habituels, c'est-à-dire du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le port du masque reste obligatoire afin d'accéder sur le site. La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et maintenant également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

**TRI SÉLECTIF** : Les mardis **7** et **21** septembre.

**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible.

**DÉCHETS VERTS** : Les vendredis **3** et **17** septembre. Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

# ÉCHOS DE LA CITÉ

DÉPARTEMENT DE MEUTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY

Commune de TRIEUX

N °295/2019

## ARRÊTÉ DU MAIRE PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Le Maire de la Commune de TRIEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et 2, L2122-28,

Vu l'article R 610-5 du Code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1<sup>ère</sup> classe,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

### ARRÊTÉ

**Article 1** : le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Trieux.

#### **Article 2 : le nettoyage des rues**

Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par des véhicules, ou par des individus doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations ou d'office leurs frais, et sans préjudice des poursuites encourues.

#### **Article 3 : les descentes des eaux pluviales**

L'entretien en état de propreté des descentes des eaux pluviales situées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales, est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent

veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées au même titre que l'entretien des caniveaux recevant ces eaux.

#### **Article 4 : L'entretien des trottoirs, devants de portes et caniveaux**

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,

- Pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- Ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exécution des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile, ou de les déposer en déchetterie. *En aucun cas, ils ne doivent être mis dans les containers.*

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

#### **Article 5 : La neige**

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataire sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leurs habitations.

#### **Article 6 : Les déjections canines**

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

## **Article 7 : L'entretien des végétaux**

### **7-1 Taille des haies**

Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée) 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

### **7-2 Élagage**

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. À défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

## **Article 8 : Responsabilité**

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire, pourra être engagée.

**Article 9** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 10** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie et à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

Fait à Trieux, le 30/01/2019

Le Maire, Jean-Claude KOCIAK

## **BRICOLAGE – JARDINAGE**

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## **MISE À JOUR DU PLAN CADASTRAL**

Le service du cadastre va entreprendre la mise à jour des plans cadastraux de TRIEUX. Ces travaux se dérouleront entre **le 5 juillet et le 30 septembre 2021**.

Les services du cadastre passeront dans notre commune durant cette période afin de mesurer les constructions et les additions de constructions ne figurant pas sur le plan cadastral.

## **OUVERTURE DE LA CHASSE SAISON 2021/2022**

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle aura lieu le dimanche **19 septembre 2021 à 8 heures**.

La fermeture générale aura lieu le **28 février 2022** au soir, sauf pour le sanglier qui fermera le 31 mars 2022 au soir.

### **CHASSE DANS LA FORET COMMUNALE DE TRIEUX**

Battues sangliers et chevreuils.

Ouverture du 19/9/2021 au 28/02/2022 uniquement 2 jours dans la semaine, le dimanche étant un jour fixe et le 2<sup>ème</sup> jour pouvant être un autre jour de la semaine.

Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d'affichage de la mairie.

### **CHASSE EN PLAINE**

Battues sanglier dans les maïs depuis le 15/07/2021 et jusqu'à la récolte de ceux-ci uniquement les samedis et dimanches si présence de sangliers dans les maïs ou tournesol.

Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d'affichage de la mairie.

Ouverture générale de la chasse en plaine, le dimanche 19/9/2021 à 8 heures.

Du 19/9/2021 au 24/10/2021. Seul les samedis, dimanches seront chassés, après le 24/10/2021 tous les jours de la semaine jusqu'à la fermeture générale le 28/2/2022.

Pour le gibier d'eau tous les jours de la semaine en fonction des conditions climatiques et de l'arrêté préfectoral 21/22. (Dates et heures)

### **SÉCURITE**

Promeneurs et vététistes, ne pénétrez jamais dans une forêt si vous voyez sur le chemin d'accès à cette forêt la pancarte " DANGER CHASSE EN COURS " la mise en place de cette signalisation est obligatoire pour tous les détenteurs de droit de chasse.

Si toutefois vous êtes déjà dans la forêt avant le démarrage de la battue, manifestez immédiatement votre présence, dès que celle-ci sera connue, la battue sera immédiatement arrêtée. Le chef de traque ainsi que tous les chasseurs ont reçu toutes les consignes concernant ce genre de situation.

Ne cherchez jamais à vous dissimuler et ne courez pas.  
D'une façon générale ne portez pas de vêtements dont la couleur se confond avec l'environnement mais portez un gilet fluo jaune/vert.

Lors des battues tous les chasseurs sont équipés d'un gilet fluo  
Pour les chasseurs postés et pour les traqueurs « rouge/orange »

### **ATTENTION**

La forêt communale de TRIEUX est enclavée entre les forêts communales de SANCY, AVRIL, LOMMERANGE et la forêt domaniale de MOYEUVE, L'absence de pancarte à l'entrée de la forêt communale de TRIEUX ne signifie pas qu'il n'y a pas de chasse dans les forêts voisines et vice versa.

Il faut consulter les tableaux d'affichage des mairies pour connaître les jours des battues déclarées.

Vous pouvez également connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Mthe et Melle en allant sur le site internet de la FDC54.

**www.fdc54.com** (Saisie en ligne, calendrier, pour les autres usagers de la nature)

### **INSCRIPTIONS POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE 2021**

- L'inscription des affouagistes se fera en mairie du 1/9/2021 au 15/9/2021 inclus.

- Uniquement des affouagistes de la commune.

- Les affouagistes devront remplir personnellement une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils font du bois pour leurs besoins personnels.

- Les nouveaux affouagistes devront fournir un justificatif comme quoi ils utilisent le bois comme moyen de chauffage. (Facture poêle à bois, insert de cheminée) Les affouagistes qui ont déjà fourni ce justificatif n'ont plus à le fournir. **(Pour les nouveaux affouagistes pas de justificatif, pas d'inscription)**

- Chaque affouagiste devra fournir lors de l'inscription une attestation de responsabilité civile qui le couvre pour une activité bois pour 2021/2022 **(pas d'attestation de RC, pas d'inscription)**

- Les affouagistes doivent faire eux-mêmes l'abattage, le façonnage et le stockage des bois qui constituent leur lot.

- Les affouagistes qui font débarder leur lot par une tierce personne devront remplir la partie débardage sur la feuille de déclaration sur l'honneur.
- Les personnes qui se chauffent au bois et qui sont dans l'impossibilité de faire du bois par eux-mêmes pourront le faire réaliser par des affouagistes de la commune, ils rempliront alors la partie prévue à cet effet sur la feuille de déclaration sur l'honneur.
- Les affouagistes qui n'ont pas respecté le règlement d'exploitation des affouages en forêt communale ne seront pas inscrits.
- Les affouagistes inscrits qui n'auront pas réglé leur facture de bois des années précédentes pour le **15/10/2021** ne seront pas convoqués pour le tirage au sort des lots.

Le président de L'A.C.C.A  
Guy ROYNETTE

## **LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE**

Les nids de poule ont été réfectionnés dans plusieurs rues.

### **URBANISME**

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr) ou au 03 82 21 59 00, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité [coeurdupayshaut.fr](http://coeurdupayshaut.fr). Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m<sup>2</sup>, il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m<sup>2</sup> vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme)

# **OFFRE D'EMPLOI**

## **AGENT TECHNIQUE**

Salaires : selon grille tarifaire de la fonction publique territoriale suivant le grade.

### Descriptif de l'emploi

Effectuer seul(e), ou sous le contrôle d'un responsable de chantier, l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux de la collectivité.

- Procéder à des interventions de maintenance, d'entretien et de dépannage dans des champs techniques ou technologiques différents
- Remettre en état, par échange de pièces ou par réparation des installations, des matériels, des réseaux
- Pouvoir aussi intervenir sur la réalisation de travaux neufs (installation, amélioration, modification) ;
- Pouvoir également être amené à intervenir sur la voirie et sur les espaces verts.

### Missions ou activités

- Exécuter des travaux d'entretien et de maintenance (électricité, mécanique, maçonnerie, plâtrerie/peinture, plomberie/chauffage, métallerie/serrurerie, menuiserie).
- Remettre en état, par échange de pièces ou par réparation des installations (cuisines, éclairages...), des matériels (moteurs, etc.), des réseaux (téléphoniques, électriques...).
- Réaliser des travaux neufs en réaménageant des locaux : aménagement intérieur des bâtiments (cloisons, faux plafonds, mobiliers...), installation des équipements techniques (électricité, plomberie - sanitaire), travaux de finition et de décoration (revêtements de sol, peinture).
- Sélectionner le matériel nécessaire aux travaux et l'utiliser en respectant les règles d'emploi et de sécurité.
- Entretenir les outils et engins.
- Gérer et suivre les approvisionnements en consommables et matériaux nécessaires aux différents travaux prévus.
- Programmer et suivre les éventuelles interventions extérieures.

## Profil recherché

Niveau d'études : titre ou diplôme homologué de niveau V (certificat d'aptitude professionnelle...). Permis de conduire B indispensable,

SAVOIRS : comprendre et appliquer les consignes de sécurité au travail et celles liées à l'emploi de produits ou de matériels dangereux. Connaître et respecter les normes sanitaires. Savoir s'assurer de la conformité des opérations effectuées par rapport aux normes de sécurité en vigueur et à l'usage prévu. Comprendre et interpréter des plans, schémas, notices, dossiers techniques.

## SAVOIR FAIRE :

- Maîtriser les techniques de base d'interventions de différents métiers du bâtiment pour être en capacité de réaliser tous les travaux d'entretien et de maintenance ;
- Savoir manipuler des équipements motorisés dans le respect des règles de sécurité ;
- Être capable de réaliser un croquis simple, un plan d'aménagement d'intervention ;
- Être capable de rédiger un bon de commande ;
- Réaliser un diagnostic par rapport à un dysfonctionnement ou un besoin particulier pour proposer une solution adaptée ;
- Être capable de s'adapter à des situations de travail, des matériels et des technologies différentes et d'effectuer le choix des meilleures solutions techniques pour l'intervention ;
- Savoir planifier et organiser ses interventions en tenant compte des priorités, du temps d'exécution, et des contraintes des utilisateurs.

## SAVOIR ÊTRE :

- Savoir prendre des initiatives en cas d'intervention urgente ;
- Être capable de suivre des processus logiques et méthodologiques dans son activité et de respecter des consignes orales ou écrites ;
- Faire preuve d'autonomie dans l'organisation de son travail ;
- Être endurant (port de charges) et capable de travailler dans différents environnements ;
- Être en capacité de communiquer fréquemment avec l'utilisateur ou les équipes ;
- Savoir rendre compte de son intervention, oralement ou par écrit ;
- Être soigneux, discret, ponctuel et dynamique.

# ACTUALITÉS SANITAIRES

## **CENTRE DE VACCINATION**

Le centre de vaccination est situé à AUDUN-LE-ROMAN à la salle ARAGON, au 67, route de Briey.

Inscriptions sur [doctolib.fr](https://www.doctolib.fr). En cas de difficulté de prise de rendez-vous, contactez la Mairie.

## **MES CONSEILS COVID**

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site [www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr](https://www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr) dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19. Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires. Suivez le lien [www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr](https://www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr)

## **VEILLONS SUR NOS SÉNIORS**

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

## **PERSONNES EN DIFFICULTÉS**

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie

# LE SAVIEZ-VOUS !

## VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES BIO

Afin de compléter l'offre du mercredi en fin d'après-midi devant la mairie, le maraicher de Mancieulles vous propose des fruits et légumes bio.

## LE PASS CULTURE, C'EST QUOI ?

Depuis le 20 mai, tous les jeunes de 18 ans résidant en France peuvent avoir accès à un crédit de 300 euros proposé par le Pass Culture. L'application Pass Culture est disponible sur les plateformes de téléchargement d'Apple et Google et aussi sous forme d'application numérique facile à utiliser.

### Un très large choix d'offres :

- Places et abonnements : de spectacle vivant, de cinéma, de concert, de médiathèque, de festivals...
- Biens culturels : livres, BD, DVD, CD, disques vinyles, oeuvres d'art, instruments de musique...
- Services numériques : jeux vidéo et musique en ligne, SVOD et ebooks, abonnements à la presse en ligne Rencontres : avec les artistes, conférences, dédicaces, répétitions de spectacles, découvertes des métiers...
- Visites : de musées, de lieux historiques, de centres d'art...
- Cours, ateliers et matériels : cours de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin et matériels beaux-arts...

**Inscription en 3 clics !** Lors de la première ouverture de l'application, le jeune, une fois sa date de naissance vérifiée et son éligibilité au dispositif confirmée, obtient l'accès à son compte crédité des 300 euros utilisables pendant 24 mois.

Rendez-vous sur <https://pass.culture.fr/>

## PARCOURS SANTÉ DES AIDANTS

La MSA Lorraine en partenariat avec LABEL Vie, l'Ecole de Sophrologie Caycédiennne de Lorraine et la communauté de communes Orne Lorraine Confluences, proposent un programme à destination des aidants qui accompagnent au quotidien **un proche de plus de 55 ans** en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

**Le Parcours Santé des Aidants : Prendre soin de soi pour prendre soin de l'autre.**

Gratuit, en présentiel et pour les assurés de tous régimes de sécurité sociale, ce dispositif est composé de :

- Un premier temps d'échanges collectif sur les risques médicaux spécifiques liés à la situation d'aidant
- 8 Séances de Sophrologie Caycédienne animées par un sophrologue
- Une consultation médicale spécifique "Santé des Aidants" auprès du médecin traitant (prise en charge à 100%)
- Un dernier temps d'échanges collectif en fin de parcours, pour permettre à l'aidant :

> d'échanger avec les autres aidants participants,

> de recenser ses éventuels besoins,

> de bénéficier d'une présentation des offres de soutien aux aidants existant sur leur territoire.

Les aidants pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement santé et d'un entraînement en sophrologie pour développer le mieux être dans leur vie quotidienne.

### **Le planning :**

*Atelier 1 Information Santé : 06/09/2021 14h-15h30*

*Atelier 2 Le stress c'est moi : 13/09/2021 14h-15h30*

*Atelier 3 Respiration et sérénité : 20/09/2021 14h-15h30*

*Atelier 4 Éliminer les tensions : 27/09/2021 14h-15h30*

*Atelier 5 Somatiser le positif : 04/10/2021 14h-15h30*

*Atelier 6 Apprendre à déconnecter : 11/10/2021 14h-15h30*

*Atelier 7 L'attitude positive face au futur : 18/10/2021 14h-15h30*

*Atelier 8 L'évocation du passé positif : 25/10/2021 14h-15h30*

*Atelier 9 Le mieux-être c'est moi : 08/11/2021 14h-15h30*

*Atelier 10 Échange Santé : 13/12/2021 14h-15h30*

Renseignements et inscriptions (places limitées) :

Mme LUZI Laetitia ☎ 03.83.50.35.59 / 06.37.25.21.87

### **ACCUEIL DE JOUR DES SÉNIORS FRAGILISÉS**

La résidence médicalisée le Prieuré de la Fensch de Ranguieux propose un accueil de jour (6 places) pour les personnes âgées vivant à leur domicile touchées par la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

Le temps d'une journée de 10h à 18h une équipe est chargée d'agrémenter ce temps en proposant des activités adaptées. Une équipe soignante est présente.

Cette offre permet de rompre le quotidien et de proposer une ouverture tout en restant à son domicile et permet aux aidants d'avoir du temps pour soi.

Tarif de la journée : 51.23 € transport aller-retour, repas du midi et goûter compris.

Renseignements auprès de Noëlle au 06.12.09.46.02

## **Service ÉCOUTE PARENTS de Meurthe-et-Moselle**

Vous êtes parents et vous rencontrez des difficultés, ne restez pas seul avec vos questions, parlez-en : Permanence téléphonique d'écoute, de soutien et d'orientation au numéro vert 0 805 650 004, appel confidentiel et gratuit. Des professionnels de la CAF de Meurthe-Et-Moselle en partenariat avec l'Ecole des Parents et des Éducateurs Moselle vous écoutent et vous répondent du mardi au samedi de 10h à 13h.

## **LA PRÉ-PLAINTÉ EN LIGNE**

Dispositif est en vigueur depuis quelques mois.

Ainsi, toutes les victimes d'une atteinte aux biens dont l'auteur est inconnu peuvent en deux étapes effectuer un dépôt de plainte en toute simplicité en se connectant au site [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Elle y choisit le Commissariat de Police ou Unité de Gendarmerie de son choix ainsi que le jour du rendez-vous pour venir signer sa déclaration.

La victime sera ensuite contactée par le Commissariat concerné pour confirmer le rendez-vous et l'informer des pièces nécessaires à fournir.

Engagée dans cette volonté politique d'améliorer l'aide aux victimes, la Ville de Trieux souhaite rendre accessible ce nouveau dispositif à tous les citoyens.

L'accès et l'utilisation d'internet n'étant pas forcément aisés pour tous, **la municipalité propose à ses administrés une aide technique et manuelle pour compléter le formulaire en ligne** prendre contact avec la mairie.

La pré-plainte en ligne ne dispense pas de se déplacer dans les locaux des services de sécurité de l'Etat mais permet :

- plus de liberté,
- favorise un accueil privilégié
- un gain de temps tant pour la victime que pour les fonctionnaires.

**Cette simplification est une avancée majeure dans l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge de la victime.**

Site Internet : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

### **HORAIRES DU BUREAU DE POSTE**

Lundis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardis, Jeudis et Vendredis : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Mercredis et Samedis : 09h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

## **ÉTAT CIVIL**

### **Naissance** :

- Nael VATRINET né le 19/06/2021 à BRIEY.

- Diego Lionel Aaron PFEIFFER né le 10/08/2021 à THIONVILLE.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né.*

### **Mariages** :

- Sébastien Laurent Francis WATRIN et Aurélie Marie ARROUGÉ le 31/07/2021.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.*

### **Décès dans la commune** :

- Roland Jean-Marie DAUTRUCHE né le 15/15/1952 à AVRIL décédé le 01/07/2021 à TRIEUX.

- Boleslawa KOLESZKA Vve KUJAWA née le 11/08/1932 à TUCQUEGNIEUX décédée le 07/07/2021 à THIONVILLE.

### **Décès hors commune** :

- Renée POUILLARD née le 01/08/1929 à TRIEUX décédée le 06/06/2021 à LUXEMBOURG.

- Egon Paul STOPLOCK né le 01/09/1929 à TRIEUX décédé le 19/06/2021 à ZETEL (Allemagne).
- Lucia GIACOMINI née le 22/09/1932 à TRIEUX décédée le 02/07/2021 à CASTELNAU-LE-LEZ (Hérault).
- Claire Eliane URBAIN née le 04/01/1946 à TRIEUX décédée le 09/07/2021 à LAXOU.
- Guy François CORRADI né le 28/01/1935 à TRIEUX décédé le 11/08/2021 à VILLERUPT.
- Renée FERRY née le 06/06/1938 à TRIEUX décédée le 15/08/2021 à HAYANGE.

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

**Une petite précision** : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

# LA VIE ASSOCIATIVE

## RELAIS DES ASSISTANTES

### MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou [animram@coeurdupayshaut.fr](mailto:animram@coeurdupayshaut.fr)

Mardi 7 septembre : **de 9h00 à 10h30 au péricolaire**

Thème : **Peinture au ballon**

## LA PAROISSE

SEPTEMBRE		
Dimanche 8	Messe 11h	Audun-le-Roman
Dimanche 15	Messe 11h	Audun-le-Roman
Dimanche 22	Messe 11h	Audun-le-Roman
Dimanche 29	Messe 11h	Audun-le-Roman

Maison paroissiale : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman  
 Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03 82 21 29 16 ou d'écrire un courriel à [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) pour tous renseignements concernant la paroisse et le catéchisme.

**CATÉCHISME** : Inscriptions pour les enfants nés en 2012-2013. Les parents sont invités à faire une demande soit par mail à [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) ou par téléphone au 03.82.20.40.23 auprès de Suzanne DEVAUX. Veuillez ne pas oublier de donner le nom, prénom et l'âge de l'enfant ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre.

## **HARMONIE MUNICIPALE**

L'Harmonie Municipale reprend ses activités, elle souhaiterait que des musiciens formés ou pas viennent rejoindre ses rangs. Contact 06 28 23 59 44 ou 06 63 46 76 88.

## **LA TRIOTHÈQUE**

Pour cette rentrée, les bénévoles de la Triothèque sont ravi-e-s de vous retrouver lors de DEUX manifestations mettant à l'honneur livres et littérature.

La première – notre **vente privée** – aura lieu en plein air, sur le **parking** de la Triothèque, rue du Dauphiné à Trieux le **dimanche 5 septembre 2021 de 9h à 17h**.

La seconde – notre **Bourse aux Livres** – aura lieu le **dimanche 26 septembre 2021 de 9h à 17h** à la **Maison Pour Tous** (arrivée des exposants à partir de 8h).

Tarif : **3 € la table** (chèque de caution de 10 € restitué en fin de journée si présence active jusque 17h).

Petite **restauration** sur place.

Réservation au : **07 89 95 20 20** (jusqu'au **19 septembre 2020**)

**IMPORTANT** : Selon l'évolution de la situation sanitaire actuelle, cette/ces manifestation(s) pourrait(ent) être annulée(s). Dans ce cas, vous en seriez averti-e-s via notre page facebook : La Triothèque.

Nous vous rappelons les horaires des permanences de la Triothèque :

- Tous les mardis de 16h30 à 18h
- Tous les mercredis de 13h à 14h30
- Tous les vendredis de 16h30 à 18h

Nous maintenons également les nocturnes, de 20h à 21h30 :

- Les **deuxièmes lundis** de chaque mois
- Les **derniers jeudis** de chaque mois

Soit pour le mois de septembre, le **lundi 13 septembre** et le **jeudi 30 septembre**.

**ATTENTION** : Nous vous informons également que la préfecture nous a demandé de vérifier la détention du pass sanitaire des personnes se présentant à la Triothèque.

### **LE GARDON TRIOTIN**

Les cartes de pêche 2021 sont en vente au Bar Restaurant Tiki Honu ou en mairie : 30 € pour les adultes et 15 € pour les 12-14 ans. Renseignements au 06 82 00 76 91 ou 06 76 11 36 50.

### **BAIGNAGE INTERDITE**

**La baignade est interdite  
aux deux étangs de Trieux.  
Tout contrevenant sera verbalisé.**

### **LES PETITES MAINS**

Le loto du 25 septembre 2021 organisé par l'association des Petites Mains est annulé, les conditions sanitaires rendant compliqué son déroulement.

**L'association vous convie toutefois à son assemblée générale du 16 septembre 2021 à 20h30 à la Salle G. BRASSENS.**

N'hésitez pas à nous rejoindre !

### **POUR LES DIFFÉRENTS ATELIERS CI-DESSOUS INSCRIPTIONS EN MAIRIE**

#### **ATELIER MÉMOIRE SÉNIORS**

De nombreux seniors se plaignent de leur mémoire : « j'ai le mot sur le bout de la langue », « où sont mes clés ? », « je ne sais plus ce que je venais chercher dans cette pièce », « quel est le nom de cet acteur bien connu vu à la télé hier ? ».

Ces oublis du quotidien, plus fréquents après 60 ans, sont le plus souvent normaux, bien qu'anxiogènes. Cependant, à tout âge, il est possible d'entretenir son cerveau et sa mémoire.

Pour cela, nous partons du principe qu'il est nécessaire de comprendre le fonctionnement de la mémoire, et de savoir comment la stimuler au quotidien.

### **Les objectifs du programme**

Ce programme vise à donner les moyens à chaque participant :

- Plaisir d'entraîner la mémoire et d'exercer les différentes fonctions cognitives ;
- Plaisir d'apprendre le fonctionnement du cerveau et les enjeux liés à son vieillissement normal ;
- Plaisir de partager un moment en groupe et/ou d'être stimulé(e) par le groupe (émulation).

Brain Up a résolument tourné vers une démarche de Bien-être, de Prévention et de Loisirs.

Les séances sont avant tout un moment de plaisir.

Tout au long des séances, nous valorisons l'écoute, le respect de l'autre et la convivialité.

**Les mercredis de 14h à 16h : 06 (conférence introductive), 13, 20 et 27 octobre et 03, 10 et 17 novembre à la Salle Constant BONINSEGNA.**

### **ATELIER CRISE SANITAIRE SÉNIORS**

Depuis le début de la crise sanitaire, l'isolement social et physique (confinements), ainsi que les diverses restrictions sanitaires persistantes ont augmenté les risques d'anxiété et ont entraîné pour beaucoup un état émotionnel exacerbé (irritabilité, angoisse, difficulté de concentration, résignation, etc.).

Pour se faire et se retrouver la commune de Trieux souhaite la remise en place de moment de rencontre ensemble autour de plusieurs ateliers de travail.

Ateliers « Crise sanitaire, reprendre pied et aller de l'avant ! »

Les temps de confinements et les restrictions successives « ont laissé des traces » et « ont marqué l'histoire » de chacun.

Chaque séance laisse une place importante aux échanges et à la verbalisation des situations vécues et des ressentis. Les jeux et les outils pédagogiques proposés à chaque séance sont un moyen d'alimenter ces échanges, d'enrichir les réflexions du groupe et

d'amener chacun à trouver des réponses à sa situation et à ses ressentis.

### **Le programme :**

Séance 1 – L'état émotionnel - les réactions automatiques

Séance 2 – L'état émotionnel - apprendre à vivre avec ses émotions et à prendre du recul

Séance 3 – la confiance en soi et en l'Autre

Séance 4 – la santé de son corps et du système immunitaire

**Les lundis de 9h30 à 11h30 : 20 et 27 septembre et 04 et 11 octobre à la Salle Constant BONINSEGNA.**

## **ATELIER GYM SÉNIORS**

### **Ou Prévention de la perte musculaire et de l'amplitude articulaire**

Avec l'avancée en âge, les muscles s'affaiblissent et les articulations se détériorent. Il existe pourtant des solutions pour retarder et même prévenir ce processus.

...Et tout cela dans une atmosphère décontractée et conviviale.

La Gym Prévention Santé est une activité physique adaptée et ludique délivrée en cours collectifs par un professionnel Siel Bleu.

Ses objectifs sont atteints grâce à une alternance entre un travail debout et assis au cours duquel les possibilités de chaque participant et son degré d'autonomie sont strictement respectés.

La Gym Prévention Santé s'adresse à tous ceux qui ont besoin d'une gymnastique qui puisse s'adapter à leur rythme.

Elle ne comporte pas d'exercices violents, trop difficiles ou trop rapides. On y exerce la fonctionnalité des muscles et des articulations, et la capacité à se mouvoir aisément. De plus, se réunir provoque d'excellentes opportunités pour créer des liens sociaux.

**Il y aura 2 groupes, les ateliers se dérouleront à la salle Georges BRASSENS les mercredis et les vendredis matin.**

# **Suite à l'annulation de la Foire à Tout**

## **VENTE DE PÂTÉS CROÛTE MAISON !!!!**

### **ET PORCHETTA MAISON !!!!**

**Par Art et culture, Trieux63 et le Gardon Triotin**

**Dépêchez-vous à prendre commande,**

**Il n'y en aura pas pour tout le monde !!!**

**Tel : 07.50.41.08.76**

---

## **REPRISE DES ACTIVITÉS**

### **ART ET CULTURE**

#### **AU CENTRE LOUISE MICHEL**

- **CLUB DE CUISINE THÉMATIQUE**  
LE VENDREDI SOIR (20€/an)
- **CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE**  
LE LUNDI 13 SEPTEMBRE DE 14H À 16H (8€/mois)

#### **À LA MAISON POUR TOUS**

- **BABY GYM – MERCREDI 15 SEPTEMBRE : 14H/15H ou 15H/16H 3/5 ans**
  - **FAC – LUNDI 13 SEPTEMBRE : 18H à 19H**
  - **PILOXING : LUNDI 13 SEPTEMBRE : 19H à 20H**

Tarifs (licence comprise) BABY GYM: 135€/an,

Sport : 99€/an ou 150€/an pour plusieurs activités sportives

*Pour toute activité, une séance découverte est offerte.*

*Facilités de paiement accordées, chèques vacances ou bancaires.*

#### **RENSEIGNEMENTS**

**07.89.89.84.91 Email : [trieux.art.culture@wanadoo.fr](mailto:trieux.art.culture@wanadoo.fr)**

**LE PASS SANITAIRE EST EXIGÉ POUR POUVOIR PARTICIPER  
AUX ACTIVITÉS, SAUF BABY GYM**

# EIMPH

L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU PAYS HAUT

**fait sa rentrée musicale !**

**- INSCRIPTION OUVERTE POUR L'ANNEE 2021/2022 -**

**Mercredi 08 septembre de 17h à 20h**

**Jeudi 09 septembre de 18h à 20h**

Dépôt des dossiers d'inscription, au bâtiment C, derrière la mairie  
de Tucquegnieux - Rue Clémenceau - 54640 Tucquegnieux

**INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS**

**[www.eimph.com](http://www.eimph.com)**

Cours de musique pour enfants et adultes,  
sur les communes d'Audun-le-Roman,  
Trioux et Tucquegnieux.

Nos professeurs vous accueillent et  
dispensent leurs cours selon leurs  
spécialités :

**solfège, éveil musical, piano,  
guitare, violon, saxophone, accordéon  
flûte traversière et batterie**